

**CONTRAT  
D'HOSPITALISATION  
DE JOUR  
SERVICE D'ADDICTOLOGIE**

## **LA PLACE DE L'HDJ DANS LE TRAITEMENT DES CONDUITES ADDICTIVES**

C'est une structure complémentaire et/ou alternative à l'hospitalisation complète. Elle assure une prise en charge hospitalière spécialisée des patients ayant des conduites addictives (avec ou sans produit), en favorisant le retour ou le maintien à domicile, l'insertion sociale, la vie familiale et la reprise d'activités.

L'HDJ offre des soins adaptés au patient dans son parcours addictologique ainsi qu'un environnement thérapeutique et matériel et les moyens humains d'un service hospitalier avec l'assurance d'une continuité de l'accueil et des soins pendant la journée cinq jours sur sept.

En évitant la répétition d'hospitalisation à temps plein, il préserve l'insertion sociale et familiale des patients et la dépendance à l'institution soignante.

En permettant la confrontation extérieure du patient au produit avec le maintien d'un cadre thérapeutique structuré, il rend l'objectif d'abstinence ou de gestion beaucoup moins pesant et autorise donc un meilleur abord des autres difficultés somatiques, psychopathologiques et sociales.

### **LES INDICATIONS**

L'objectif à court terme est de vous offrir une transition sécurisée entre un séjour souvent très investi et un retour à domicile parfois anxiogène, surtout s'il existe un projet d'abstinence durable.

A moyen terme, il s'agit de vous proposer dans ce cadre des programmes thérapeutiques de renforcement de la motivation au changement, de prévention de la rechute, de gestion des re consommations ou de la reprise d'un comportement de dépendance.

Ce mode d'hospitalisation permet également un suivi médical addictologique avec une éventuelle réévaluation ou induction d'un traitement spécifique mis en place pendant l'hospitalisation ou une hospitalisation précédente.

**Les contre-indications pour l'hôpital de jour sont : incapacité à respecter les règles de vie commune et l'état de vigilance altérée par des consommations massives avec risque de sevrage.**

Par conséquent, l'accueil pour chaque journée ne pourra être effectif que si **le patient n'est pas sous l'emprise d'un produit** (contrôle systématique par un éthylomètre, réalisation de dosages de toxiques urinaires).

**Par ailleurs, l'introduction dans la structure de substances fera l'objet d'une exclusion disciplinaire.** De plus, vous n'êtes pas autonome concernant la prise de vos traitements anxiolytiques en si besoin durant la journée d'HDJ. En cas de besoin, il vous est demandé de vous rapprocher des soignants d'HDJ.

**Il en est de même pour les comportements d'agression verbale ou physique ou d'atteinte à la sécurité du groupe ou des soignants.**

**Par ailleurs, les trottinettes électriques sont interdites au sein de la structure (risque d'incendie de la batterie).**

## **LA PRISE EN CHARGE GLOBALE ET INDIVIDUALISEE DU PATIENT**

La **Clinique la Mitterrie** développe un programme de prise en charge de l'hospitalisation de jour en addictologie, très varié et axé sur la multidisciplinarité, associant prise en charge de groupe et prise en charge individuelle pour une meilleure efficacité et de meilleurs résultats.

La prise en charge est pluridisciplinaire et globale et comprend :

- La prise en charge médicale ;
- La prise en charge paramédicales (infirmière et aide-soignante) ;
- La prise en charge sur le plan psychologie (psychologues et psychothérapeutes) ;
- La prise en charge sur le plan Diététique ;
- La prise en charge sur le plan du Sevrage Tabagique ;
- La prise en charge par des rééducateurs (APA) ;
- La prise en charge " hôtelière " .

## **RESPECT DES MESURES D'HYGIENE**

Afin d'assurer la sécurité de tous face à une éventuelle contamination infectieuse et afin de faire respecter les mesures d'hygiène propres à un établissement de soin, il vous est demandé de respecter les mesures barrières suivantes :

- Arrivée au niveau d'un accueil spécifique à l'HDJ ;
- Accès non autorisé au service d'hospitalisation complète ;
- Ne pas venir en si vous êtes malade ou le déclarer dès votre accueil en HDJ (il vous sera demandé de retourner à votre domicile et de vous rapprocher de votre médecin traitant) ;
- Port d'un masque chirurgical tout le temps de votre hospitalisation si vous vous savez être cas contact.
- Lavage des mains le plus souvent possible (utilisation de la Solution Hydro Alcoolique mise à votre disposition au niveau de l'accueil, à l'accueil par le soignant d'HDJ).

## **REGLE DE CONFIDENTIALITE DANS LES GROUPES DE PAROLES, BRIEFING ET DEBRIEFING**

Une des conditions indispensables pour un partage en toute confiance dans les groupes de parole est la confidentialité :

- Parler en « je » est nécessaire pour évoquer ses émotions, son vécu personnel
- Chacun est invité à s'exprimer et donc partager des choses qui lui sont personnelles.
- Les échanges restent la propriété du groupe et ne doivent pas quitter le groupe et chacun est invité à ne pas répéter à l'extérieur les échanges personnels.
- En aucun cas les noms de personnes ne doivent être cités hors du groupe

Cette règle sera rappelée par les soignants à chaque fois qu'une nouvelle personne arrive dans un groupe.

Tout manquement à cette règle de confidentialité pourra entraîner l'exclusion du groupe.

## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION**

**La structure d'hospitalisation de jour en addictologie est ouverte de 8h30 à 16h30, 5 jours par semaine. Vous pouvez avoir accès à ce programme de quelques semaines à plusieurs mois, à définir avec votre médecin référent. Une consultation est prévue chaque mois avec votre médecin référent.**

L'accueil se faisant à partir de 8h30 jusque 9h15 par les infirmiers et le médecin, aucun retard ne sera accepté après 9h15.

L'accueil est suivi par un briefing de 9h30 à 10h, et le début des activités psychothérapeutiques à partir de 10h30. Les activités psychothérapeutiques de groupe se terminant vers 15h et suivies d'un débriefing jusque 15h30.

Durant la journée d'HDJ, en dehors de temps d'atelier, il vous est possible de prendre un rendez-vous en individuel avec votre médecin ou votre psychologue référent.

Votre présence est requise de 8h30 à 15h30.

**Nous vous remercions de respecter votre engagement dans ce programme.**

En cas d'impossibilité à venir le jour où vous êtes attendu, il est indispensable de prévenir par téléphone au 03 20 00 53 70 ou par mail à l'adresse : [sablier-hdj@outlook.com](mailto:sablier-hdj@outlook.com)

Deux absences injustifiées entraînent la suspension de la prise en charge et nécessitent une réévaluation médicale de l'indication.

**Si vous souhaitez mettre un terme à la journée d'HDJ, il vous sera demandé de signer une décharge. Si vous quittez l'établissement sans signer cette décharge, nous serons contraints de faire une déclaration de fugue auprès des forces de l'ordre.**

**Par ailleurs**, en cas de non-respect au contrat suscité, une **exclusion immédiate de l'HDJ** sera mise en place ; vous ne pourrez alors bénéficier de nouveaux soins en HDJ avant un délai de 5 semaines.

En fin d'accompagnement en HDJ, il vous sera demandé de remplir un questionnaire de satisfaction afin de nous aider à nous améliorer dans votre prise en charge.

## ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Lors de votre séjour en hospitalisation de jour

#### ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE

Afin de vous accompagner dans votre démarche de soins, nous nous engageons :

- ✚ à être disponible,
- ✚ à vous faire confiance sur la sincérité de votre démarche,
- ✚ à respecter le secret médical et professionnel,
- ✚ à vous fournir les informations médicales nécessaires,
- ✚ à vous soutenir et vous accompagner dans votre démarche de soins,
- ✚ à jouer la transparence dans les informations vous concernant en conformité avec la loi sur les droits des patients du 4 mars 2002,
- ✚ à vous soutenir médicalement et psychologiquement,
- ✚ à vous aider dans la communication avec votre famille.

## VOS ENGAGEMENTS

Vous vous engagez à :

- ✚ à respecter le contrat individuel de soins que vous avez construit avec votre médecin référent,
- ✚ à respecter les règles de vie du service. A respecter les horaires de repas et les horaires d'hospitalisation : il vous sera demandé de vous présenter pour 8h30, et de bien vouloir prévenir lors d'un retard ou d'une absence, la veille ou avant 9h le jour même. **TOUTE ABSENCE INJUSTIFIÉE DÉCLENCHERA UNE CONSULTATION MÉDICALE avant la reprise de l'HDJ,**
- ✚ à respecter les journées de présence qui vous ont été prescrites par votre médecin référent,
- ✚ à respecter vos objectifs et ceux des autres patients : Toute entrée en journée d'HDJ se justifiera par un éthylo-test négatif, **ainsi que l'absence de signes d'imprégnation visible de produit psychoactif ou de signes de sevrage de ceux-ci.**
- ✚ à participer à l'ensemble des activités qui vous sont proposées. **TOUT ABSENTÉISME AU COURS DE LA JOURNÉE DONNERA LIEU A UNE SUSPENSION DE VOTRE PROGRAMME HDJ,**
- ✚ à respecter les autres patients et membres du personnel (toute forme de violence physique, verbale ou menaces feront l'objet d'une interruption immédiate et définitive de l'hospitalisation),
- ✚ à respecter les consignes de sécurité : **NE PAS FUMER DANS L'ÉTABLISSEMENT (tabagisme possible qu'au niveau du point fumeur dédié au service d'addictologie), RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE,**
- ✚ à respecter les locaux et l'environnement de la structure,
- ✚ à ne pas introduire, échanger, partager ou céder des substances illicites ou de l'alcool,
- ✚ à être actif dans votre démarche de soins : **VOUS DEVREZ PRENDRE UN RDV MÉDICAL TOUS LES MOIS AVEC VOTRE MÉDECIN RÉFÉRENT.** Et tout RDV avec votre psychologue devra se faire **EN DEHORS** des horaires d'ateliers de la journée.

## LES LIMITES D'ENGAGEMENT

### POURRAIT ENTRAÎNER UNE EXCLUSION IMMÉDIATE :

- ✚ **TOUTE INFRACTION AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ,**
- ✚ **TOUTE MENACE, FORME DE VIOLENCE ENVERS LES AUTRES PATIENTS OU LES MEMBRES DU PERSONNEL,**
- ✚ **TOUT NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ,**
- ✚ **TOUTE ABSORPTION OU INTRODUCTION DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ALCOOL ET/OU DE PRODUITS ILLICITES**
- ✚ **TOUTE ATTITUDE POUVANT GÊNER DE MANIÈRE SENSIBLE LE SÉJOUR DES AUTRES PATIENTS,**
- ✚ **TOUTE DÉGRADATION DU MATÉRIEL DE LA CLINIQUE OU NON RESTITUTION DU MATÉRIEL PRÊTÉ SERA FACTURÉE.**
- ✚ **TOUT MANQUE DE RESPECT QUANT A VOS OBJECTIFS DE SOINS et VOS ENGAGEMENTS**
- ✚ **Enfin, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL VOUS SERA DEMANDÉ D'AVOIR CLOTURÉ VOTRE DOSSIER D'HOSPITALISATION COMPLÈTE SUR LE PLAN FINANCIER AFIN DE POUVOIR ACCÉDER AU PROGRAMME DE L'HOSPITALISATION DE JOUR.**